Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 18 (1954)
Heft: 69-70

Artikel: Pour un dictionnaire de la langue canadienne
Autor: Gardette, P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399171

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POUR UN DICTIONNAIRE DE LA LANGUE CANADIENNE

On sait que quatre millions de Canadiens « parlent français ». Mais sous ce terme « français », tout le monde ne distingue pas assez bien deux langues. La première, le francais de Paris, est la langue écrite, celle des journaux et des livres ; c'est elle que les Canadiens apprennent dans les écoles et à l'université et qui est leur idéal linguistique, assez bien atteint dans les classes les plus fortunées, moins bien dans les autres. A côté de cette langue écrite vit un « français » parlé [1], qui est surtout la langue de la paysannerie et du peuple. Issue du français de France (et de ses dialectes) il y a trois siècles, cette langue en est devenue distincte par sa phonétique et par son lexique [2]. Trois cents ans de vie au Canada l'ont fortement marquée. Pour la distinguer du français de Paris (« le français ») nous l'appellerons : « le canadien », ou « la langue canadienne » [3].

1. Des écrivains, au moins dans certains passages de leurs livres, ont fait usage de cette langue parlée qui, grâce à eux, est devenue une langue écrite. Rappelons les plus connus de ces écrivains et celles de leurs œuvres où l'on pourra faire une moisson de mots canadiens : Ph. A. de Gaspé, *Les anciens Canadiens* (1862) ; J. Ch. Taché, *Forestiers et voyageurs* (1863) ; Louis Hémon, *Maria Chapdelaine* (1916). Et parmi les vivants : Gabrielle Roy, *Bonheur d'occasion*, *La petite poule d'eau* ; Mgr F. A. Savard, *Menaud maître-draveur*, *L'abatis*, *La minuit*. Je citerai *Forestiers et voyageurs* d'après l'édition du Nénuphar (Montréal, 1946), *Maria Chapdelaine* d'après l'édition de 1921 (Grasset), *Menaud* d'après l'édition définitive (Montréal, 1948), *L'abatis* d'après l'édition de 1943 et *La minuit* d'après l'édition de 1948.

2. « Le français du Canada constitue, dès maintenant, une langue originale », remarque très justement M. Charles Bruneau, dans *Le Français Moderne*, octobre 1952, p. 310.

3. La langue française et la langue canadienne réagissent continuellement l'une sur l'autre : il n'y a pas de Canadien cultivé qu'on ne puisse reconnaître à un mot ou à un accent canadiens ; il n'y a pas de paysan qui, lisant le journal et aussi des livres, ne s'efforce de se servir des mots français à la place de ses vieux mots canadiens.

Le lexique du canadien, devenu peu à peu différent de celui du français, devait éveiller la curiosité des Canadiens. Aussi vit-on paraître, pendant tout le XIXe siècle, des répertoires de mots, appelés *manuels*, *vocabulaires*, *dictionnaires* ou *glossaires* [1]. Le premier recueil important est le *Dictionnaire canadien-français* de Sylva Clapin (1902) [2]. En 1930 paraissait le *Glossaire du Parler Français au Canada* [3], œuvre de la Société du Parler Français [4]. Ce glossaire ne faisait pas de place aux mots acadiens; aussi faut-il saluer la publication en 1953 du premier fascicule du *Glossaire Acadien* de Pascal Poirier [5], qui sera le complément acadien du *GPFC*.

Le *GPFC*, pour excellent qu'il soit, n'est pas parfait, parce qu'il ne contient pas tous les mots canadiens, ni tous leurs sens, ni leurs attestations dans la littérature canadienne, ni leur répartition géographique, ni leur histoire. Consciente de ces déficiences, l'Université Laval de Québec, en accord avec l'Université de Montréal et avec l'aide de la Société du Parler Français met en chantier les enquêtes préparatoires à un Dictionnaire de la Langue canadienne. Il est permis d'imaginer cette œuvre, de préciser les problèmes qu'elle pose à ses rédacteurs et d'apercevoir ses futures richesses. Il me semble qu'elle fera apparaître une langue très attachée à ses origines, souvent plus conservatrice des mots de l'ancienne France que le français lui-même, et d'autre part hardiment novatrice, parce qu'elle a dû se plier à l'expression d'un pays nouveau et d'une vie nouvelle, mais novatrice dans la ligne de ses traditions.

1. Ces répertoires avaient souvent pour but de réformer une langue que leurs auteurs croyaient corrompue, tel le *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada* de Manseau (1881).

2. Le dictionnaire de Sylva Clapin mérite mieux qu'une mention. C'est un excellent recueil, sur certains points plus complet que le *GPFC*. Il donne des détails plus abondants sur le sens des mots et sur les coutumes que ces mots évoquent (comparer l'article *guignolée* dans les deux dictionnaires); il fait une place aux mots français qui représentent des êtres ou des choses qui sont avant tout canadiens (ex. : *caribou*); il a un précieux groupement idéologique des mots les plus employés (p. 367-388).

3. Abréviation : *GPFC*.

4. Ce qui est dit ci-dessus à propos de S. Clapin n'empêche pas le *GPFC* d'être le meilleur dictionnaire existant pour la langue canadienne. Il est riche et précis. Il convient de rendre hommage à cette grande œuvre et aux deux bons connaisseurs de la langue canadienne qui en furent les principaux artisans : A. Rivard et L. P. Geoffrion.

5. Excellent glossaire, riche et précis, publié par René Baudry, Université Saint-Joseph, N. B., Canada. Ce fascicule a 163 pages et comprend les lettres A-C.

A. — Une langue conservatrice.

a) *Les mots patois.*

Les émigrants de France, qui furent les premiers Canadiens, venaient en majorité des provinces de l'Ouest et en parlaient les patois. Paysans de France, ils furent paysans au bord du Saint-Laurent et sur les côtes d'Acadie ; ils emportèrent sans doute les outils et les habitudes de leurs provinces, et aussi les mots patois qui désignaient gestes et outils.

Ces mots patois forment aujourd'hui une part importante du vocabulaire canadien. Tous les lexicographes l'ont remarqué : Sylva Clapin ajoutait, en 1902, au titre de son *Dictionnaire canadien-français* la mention des « nombreuses citations ayant pour but d'établir les rapports existant avec... l'ancien et le nouveau patois normand et saintongeais » ; le *GPFC* donne pour de nombreux mots des références aux patois de France ; et le *Glossaire Acadien* de Pascal Poirier n'agit pas autrement.

Mais aucun de ces dictionnaires ne donne, loin de là, l'ensemble des mots d'origine patoise. Une heure de conversation avec un paysan de la campagne proche de Québec, en septembre 1953, m'a permis de relever les mots suivants inconnus du *GPFC* :

— (à propos de la vache) : *la gòrjyèr*, « le fanon » ; *lè kòrnieõ*, « la racine de la corne » ; *lè rèeà*, « le délivre » (après le vêlage) ; *rèeté*, « se délivrer » ; *épòeé*, « châtrer un petit taureau », *ãfarjé*, « entraver une vache au moyen d'une chaîne fixée au cou et à la patte » ; *l ãklòp*, « anneau fixé à la patte de la vache et servant à l'*ãfàrjé* » ; *lé duj* « les abat-foins » ;

— (divers) *la ràpàs*, « la bardane » ; *la t^{œ}rk*, « le capitule de la bardane » ; *la bàt*, « verge du fléau à battre le blé » ; *un bib à l'èy*, « un orgelet » ; *grujé*, « racler avec les dents » (*i gruj àprè sà*, du lapin qui racle avec les dents le panache tombé d'un orignal) ; *du balè*, « du cèdre » ; *lobé*, « dormir debout ».

Que donnera une enquête complète comparable à celle du *Glossaire des patois de la Suisse romande ?*

Une telle enquête fera apparaître des différences que l'on soupçonne sans en être sûr. J'ai trouvé en Acadie, à Shippaghan (Nouveau Brunswick), pour ce même questionnaire de la vache, des mots différents de ceux de la région de Québec :

	Shippaghan	région de Québec
« le fanon »	*lè bàrbiyõ*	*la gòrjyèr*
« le pis »	*lè rmàey*	*lè pèr*
« la vache devenue stérile »	*la vàɛ néyèr*	*la vàɛ ãnéyèr*
« elle rumine »	*èl rẽj*	*èl rõj*

Certains mots acadiens, comme *lè lè vèryu*, « le premier lait de la vache qui a vêlé », *bridé*, « mener la vache au taureau », m'ont paru inconnus dans la région de Québec. Seule une enquête [1] pourra nous donner la localisation des nombreux noms enregistrés par le *GPFC* pour la balançoire (*balançoué, balancigne, balancine, balancignouére, galancine*), pour l'aurore boréale (*clairons, marionnettes* ; ajouter : *bord royal, lances, queues de vache*), ou pour le ver de terre (*anchet, achet, lachet*). Il faut se hâter de faire cette enquête : au Canada, plus vite encore qu'en France, disparaissent les anciennes techniques, les outils traditionnels et, avec eux, les vieux mots; c'est par chance que M. Dulong a entendu dans la bouche d'un vieillard le nom du coffin (*kuyé*), objet disparu depuis longtemps avec l'habitude de couper l'herbe avec une faux.

Une enquête complète permettra de délimiter la place de chacun de ces mots paysans sur le sol canadien et cette localisation nous apprendra, sans doute, beaucoup de choses sur l'histoire de ces mots depuis leur arrivée au Canada. Mais le premier chapitre de leur histoire, leur départ de France, leur étymologie en somme, il faudra le chercher en France. Et peut-être ne sera-t-il pas toujours facile de délimiter la province qui a fourni chaque mot. L'*ALF* [2], les dictionnaires patois, le dépouillement du *FEW* [3], les nouveaux atlas linguistiques par région rendront cette recherche possible, assez souvent. Je vais en donner un exemple.

Le *GPFC* enregistre un mot *lâchet* (*láɛè*), « ver de terre, appât », à qui il donne l'Anjou comme origine, en ajoutant qu'on trouve ce mot

1. La Société du Parler Français a publié en 1953 (Presses universitaires Laval) un questionnaire pour un « Atlas Linguistique du Canada Français ». Ce questionnaire, bien adapté à la vie canadienne, a 61 pages et un peu plus de 1.000 questions. M. Dulong, qui en est l'auteur, l'a déjà expérimenté en Gaspésie ; il a pu recueillir de nombreux mots paysans. Pour préparer un dictionnaire il faudrait un questionnaire plus complet, comme celui, par exemple, qui servit au *Glossaire des patois de la Suisse Romande*.

2. *ALF* = *Atlas Linguistique de la France*, par J. Gilliéron et E. Edmont, Paris, 1902-1910.

3. *FEW* = *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, par W. von Wartburg. 1928-...

ailleurs au Canada, avec la forme *achet* ou *anchet*. De son côté M. Dulong a relevé récemment *lachet*, « ver de terre pour appâter », à Saint-Joseph de Beauce [1] ; c'est une première localisation précise, l'Atlas du Canada en donnera certainement bien d'autres. Nous avons la bonne fortune de posséder une carte « Ver de terre » dans l'*ALF* (1371) et, grâce à elle, il nous est relativement facile de déterminer la région qui a dû donner *lachet* au Canada. Cette carte nous montre en effet le type *ver* s'étendant sur tout le domaine gallo-roman, sauf une zone occidentale qui englobe le Maine, l'Ouest de l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, l'Angoumois, l'Aunis et la Saintonge. Là vit un type *èɛ*, *àɛé* et, avec l'agglutination de l'article, *lèɛ*, *làɛé*. Les dictionnaires patois et le *FEW*, III, 244 (sous Esca) nous permettent d'agrandir un peu cette zone en y ajoutant une partie de la Bretagne. La forme *laɛé*, plus rare que les autres, se trouve 7 fois dans l'*ALF* : dans deux localités excentriques de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher et les cinq autres fois dans une aire assez cohérente située au centre du Poitou. A moins que le domaine de ce mot ait beaucoup changé depuis le XVIIe siècle, c'est de cette aire-là vraisemblablement que *lachet* est parti pour le Canada.

Il sera aussi facile de retrouver l'origine de *mouiller* « pleuvoir » (Clapin et *GPFC*). Si plusieurs provinces de France connaissent *mouiller* comme un substitut possible de *pleuvoir*, il n'a vraiment remplacé *pleuvoir* que dans la zone occidentale facile à délimiter grâce à la carte 1034 de l'*ALF* et qui ne comprend cette fois que l'Anjou, le département de la Loire-Inférieure, le Poitou, l'Angoumois, l'Aunis et la Saintonge. C'est dans ces mêmes provinces de l'Ouest que les cartes 438 (« Eclair »), 1207 (« Sciure »), et 1701 (« Rosée ») de l'*ALF* permettent de localiser les formes canadiennes *éloèze*, *bren de scie*, et *aiguail*.

Mais sans cartes précises dans l'*ALF* il nous sera bien plus difficile de localiser en France d'autres mots canadiens comme *banneau* « tombereau », *baudet* « lit de sangle », *broc* « fourche à foin », *cani* « moisi », *lè vèryu*, « premier lait de la vache »... Sans doute l'atlas linguistique du Poitou, en préparation, nous apportera-t-il de nouvelles et précieuses localisations.

b) *Les mots de l'ancienne France.*

Il ne s'agit plus de mots de dialectes, mais de mots de la langue géné-

1. *La langue parlée à Saint-Joseph-de-Beauce*, extrait de *Pédagogie-Orientation*. (Québec, 1952), p. 8.

rale, que l'on rencontrait en France chez les écrivains du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècles et dont le français d'aujourd'hui a perdu l'emploi ou quelque sens, tandis que le canadien continue à les utiliser. Pour ces mots, le Canada constitue une très curieuse « réserve » du français classique. Voici quelques exemples :

— *Déconforté* « découragé, désolé ». *Déconforté* est bien connu en ancien français, on le trouve notamment chez Villehardouin. Il est fréquent au XVIe siècle (Huguet). Littré le signale encore chez Lafontaine et Mme de Sévigné. Il est absolument inusité aujourd'hui : le *Dictionnaire de l'Académie*, qui le consignait encore dans sa 7e édition en 1878 [1], n'a pas osé le mettre dans la 8e ; seul le *Larousse du XXe siècle*, qui paraît étonnamment conservateur, conserve *déconforter* et *se déconforter*, en se contentant d'avertir que le second est « vieux ». — Au Canada, *déconforté* « découragé » est toujours bien vivant et je l'ai entendu plusieurs fois dans la bouche de conteurs acadiens : « alors il était bien *déconforté* », disent-ils, lorsque le héros se trouve devant un obstacle insurmontable [2].

— *Vaisseau* « récipient, vase » était employé dans ce sens général au moyen âge (le Graal est le *saint vaissel*) ; il se rencontre au XVIIe siècle chez Bossuet (Littré). Aujourd'hui, je crois pouvoir affirmer qu'en France personne ne réclamera un *vaisseau* pour aller chercher de l'eau ou pour cueillir des fraises ! Cependant le *Dictionnaire de l'Académie* n'a pas osé le supprimer encore et sa 8e édition lui donne le sens de « vase, ustensile de quelque matière que ce soit, destiné à contenir des liquides », en ajoutant seulement : « En ce sens il est vieilli ; on dit plutôt récipient, vase. » Le *Larousse du XXe siècle* répète docilement la définition de l'Académie et ajoute, à sa suite : « Vx » (= vieux). — Au Canada, ce

1. Avec l'exemple « cet accident l'a extrêmement déconforté », qu'il avait substitué, dans sa 6e édition seulement, à l'exemple des éditions précédentes : « cela l'a extrêmement déconforté. »

2. Il faut remarquer le grand intérêt que présente la langue des conteurs (les conteux de contes). C'est une langue très spontanée, plutôt archaïsante, fidèle à la tradition par respect du conte, riche en mots populaires. Pour le Dictionnaire de la langue canadienne il faudra dépouiller les très riches archives sonores enregistrées par M. Lacourcière, avec l'aide, pour l'Acadie, du Dr Gauthier, de Shippaghan. Les folkloristes devront d'ailleurs collaborer avec les linguistes, car la description exacte d'une coutume, d'un geste, d'un objet, donne souvent le sens véritable du mot, et l'histoire de la chose représentée éclaire presque toujours l'histoire du mot qui l'exprime. Lire, par exemple, l'article que M. Lacourcière a consacré à l'expression *Faire chaudière*, dans *Forêt et Conservation*, janvier 1950, p. 400-403.

vieux mot est bien vivant, et j'ai entendu en 1953 un « habitant » de Saint-Hilarion (Aimé Gagnon) regretter de n'avoir pu cueillir des fruits sauvages dans le bois parce qu'il n'avait pas de « vaisseau ». Le *GPFC* l'enregistre uniquement avec les sens précis de « terrine à lait » et « vase de nuit ».

— Ajoutons : *amitié* au sens d'« amour », ce joli mot de la langue du XVIIe siècle (*Andromaque*, v. 903), qu'ont oublié Clapin et le *GPFC* [1] ; et *paroisse*, qui désigne, comme autrefois dans l'ancienne France et encore aujourd'hui dans certaines régions archaïsantes du Massif Central, non seulement la communauté religieuse groupée autour de son curé, mais la communauté sociale tout entière, la paroisse et la commune ensemble.

Dans son effort de conservatisme le canadien a conservé des mots témoins d'usages révolus. Ces mots ont vu leur sens évoluer avec les usages nouveaux. C'est ainsi que le *postillon* désigne le « facteur » et la *malle*, la « poste » ou le « courrier ». Il est vrai, d'ailleurs, que le postillon canadien conduit parfois encore des voyageurs comme le postillon du XVIIe siècle et que, dans les campagnes de la province de Québec, les boîtes aux lettres ont toujours une curieuse forme de malle. Mais *char* désigne aujourd'hui une automobile, et *barrer* signifie « fermer à clé » (« as-tu barré ton char ? » = « as-tu fermé ton auto à clé ? »).

En dehors de ces cas bien clairs, les habitudes conservatrices du *Dictionnaire de l'Académie* et, à sa suite, du *Larousse*, l'absence d'un vrai dictionnaire de l'usage, rendent difficile le travail du lexicographe français qui entreprend de dresser la liste des archaïsmes canadiens ; elles rendent impossible ce travail au lexicographe canadien, et il ne faut pas s'étonner que le *GPFC* n'ait mentionné ni *déconforté*, ni le sens général de *vaisseau*. Les exemples qui suivent feront mieux comprendre cette difficulté.

Breuvage « boisson ». Le voyageur français au Canada est toujours surpris lorsque la servante du restaurant, après avoir noté le menu, lui demande : « et que prendrez-vous comme breuvage ? » En France nous n'employons plus ce mot au sens de « boisson en général » ; il est devenu un mot littéraire ou dépréciatif. Mais la 8e édition du *Dictionnaire de l'Académie* et, à sa suite, le *Larousse du XXe siècle*, et le *Dictionnaire alphabétique et analogique* de P. Robert, l'enregistrant avec le sens général de

1. « S'il y avait de l'amitié entre vous, c'est bien naturel que tu aies du chagrin » (*Maria Chapdelaine*, p. 159, à propos de l'amour de Maria et de François Paradis).

« L'amitié que j'ai pour vous... ça ne peut pas se dire » (*ibid.*, p. 191, déclaration d'amour d'Eutrope Gagnon à Maria).

« boisson », peu de Canadiens se doutent qu'ils ont là un véritable archaïsme. Le *GPFC* n'a évidemment pas songé à le consigner [1].

Jaser « causer, bavarder ». Lorsque des Canadiens sont restés à bavarder tard, ils disent volontiers : « nous avons jasé jusqu'à minuit ». En ce sens *jaser* était vivant en France encore au XVIIIe siècle : « Ayons l'air de jaser », dit le comte à Figaro, à la scène 2 du *Barbier*. Il ne s'emploie plus aujourd'hui que dans d'autres sens : « médire, babiller » (d'un enfant). Mais le *Dictionnaire de l'Académie* continue à l'enregistrer, après avoir seulement changé, dans sa 8e édition, sa définition traditionnelle « causer, babiller », en cette autre, bien discutable d'ailleurs, « se plaire à babiller ». Comme il nous aurait rendu service en notant simplement que ce verbe ne s'emploie plus au sens de « causer » ! Évidemment le *GPFC* n'a pas cru devoir consigner cet emploi archaïque de *jaser*.

On ferait la même remarque sur *une couple de...* (« après une couple de jours », disent les conteurs acadiens), *désennuyer* « distraire », dont le *Dictionnaire de l'Académie* nous laisse croire qu'ils sont toujours usités.

Certains de ces mots de l'ancienne France sont toujours particulièrement vivants dans les patois de l'Ouest, si bien qu'on peut se demander si le canadien les a pris au français de Paris ou à quelque dialecte de l'Ouest, sans qu'il soit possible d'acquérir une certitude sur ce point. Ainsi, *créature* « femme » est un mot caractéristique du vocabulaire canadien. Geoffrion lui a consacré la première page de ses *Zigzags autour de nos parlers* [2] et le *GPFC* l'a enregistré et bien défini : « femme, épouse, jeune fille (sans y ajouter une signification désobligeante). Ex. : les créatures sont à l'église = les femmes sont à l'église ». Cet emploi est inconnu au français d'aujourd'hui, pour qui *créature* « femme » est toujours péjoratif, désignant notamment une femme de mauvaise vie. L'ancienne langue connaissait depuis le XIIe siècle l'emploi actuel du canadien (voir les citations réunies par Tobler-Lommatsch, dans lesquelles *criature* est en général précédé de l'épithète *bele*). Malgré le silence de Huguet, on peut affirmer que cet emploi a continué jusqu'au XVIIe siècle, où la 1re édition du *Dictionnaire de l'Académie* nous l'atteste (« il se dit ordinairement des femmes et des enfants »). Peut-être cet emploi tendait-il à se raréfier, car Littré ne nous oriente que vers Hamil-

1. Il est possible que le nom anglais *beverage*, que les Canadiens lisent continuellement sur l'étiquette de leurs diverses limonades, ait contribué à garder en usage *breuvage* « boisson ».

2. 3 vol., Québec, 1925-1927.

ton, chez qui on peut faire une bonne cueillette de *créature* « femme », tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part [1]. Le français de Paris peut donc être à l'origine de l'expression canadienne. Mais aussi le dialecte normand, puisque *créature*, *criature* « femme » est toujours très employé dans toute la Normandie et jusqu'en Vendée (voir *FEW*, sous CREATURA). Le *GPFC* se contente d'indiquer : « Dial. Normandie. » Il serait bon que le dictionnaire futur donne sur cette étymologie un dossier complet. Il faudra faire de même pour *postillon* « facteur, postier », qui est de la langue de Mme de Sévigné et de celle de Voltaire, mais qui est encore employé en Normandie [2] ; pour *plaint* « plainte » qui, employé par nos écrivains du XVIe siècle, fut condamné par Malherbe, mais conservé par nos provinces, d'où plus vraisemblablement il est allé au Canada...

B. — Une langue novatrice.

a) *Les emprunts.*

Les paysans, les soldats et les « filles du roi » trouvèrent, en arrivant au Canada, des paysages, un climat, des animaux et des plantes bien différents de ceux de France. En contact avec des populations indiennes puis anglaises, ils prirent des habitudes de vie toutes nouvelles. Comment exprimer tant de choses neuves ? La tentation était grande d'emprunter des mots, d'abord aux Indiens, ensuite aux Anglais.

Les mots indiens introduits ainsi dans la langue canadienne semblent peu nombreux. Ils concernent le vêtement (*mitasse*, *mocassin*, *pichou*), la pêche (*nigog*), la nourriture (*sagamité*), surtout les animaux et les plantes du pays : *caribou*, *orignal*, *carcajou*, *atoca*, *saccacomi*... Le dictionnaire devra les recueillir tous précieusement, même ceux qui, adoptés au début et consignés dans les récits des voyageurs ou des missionnaires, auraient été ensuite abandonnés. Et il faudra rechercher dans les écrits anciens ou récents les attestations de tous ces mots.

Le *GPFC* n'enregistre pas *mocassin*, *caribou*, *orignal*, *carcajou*, *sagamité*,

1. La lecture des chapitres 10, 11, 12 des *Mémoires du Chevalier de Grammont* permet de relever plusieurs emplois favorables de *créature* « femme » : « La *créature* de France qui avait le plus de charmes était celle-là. »
« Cette *créature*, pleine de vertus, de sagesse... »
« Il ne savait que faire de la plus jolie *créature* de la cour. »

2. Beaucoudrey, *Le langage normand au début du XXe siècle*, Paris s. d. (1911).

sans doute parce que ces mots sont entrés dans la littérature française avec Chateaubriand ou même Buffon (pour *orignal*). Il reste qu'ils ne sont pas de vrais mots français, mais de vrais mots canadiens, qui désignent des choses du Canada et dont toute la vie est sur les lèvres des Canadiens. Leur place est d'abord dans le dictionnaire de la langue canadienne.

Les mots anglais ne semblent pas très nombreux non plus. Ils sont plus rares que ne le laisseraient croire tant de plaintes sur la « décadence » du français au Canada [1]. J'en ai noté très peu dans les conversations ou dans les récits des « conteux de contes » en Acadie ou en Charlevoix. Le *GPFC* a relevé les mots anglais usuels (*groceur* « épicier », *job* « emploi », *sligne* « ceinture », *slé* « traîneau », *smart* « alerte », *gangway* « pont d'accès à la grange »...). Il faudra les relever tous, même ceux qui, essayés autrefois, ont été ensuite abandonnés. Ils ne seront qu'un petit groupe en face de la multitude des mots venus de France. Certains seront assez adaptés pour paraître aussi canadiens que les autres.

Il faudra d'ailleurs se garder de mettre une étymologie anglaise à tous les mots qui ressemblent à l'anglais. Le *GPFC* voit dans la *poutine* « sorte de gâteau » l'anglais *pudding*. J'ai expliqué ailleurs [2] que rien n'est moins sûr que cette étymologie et qu'il faut sans doute rendre *poutine* à sa famille française issue du latin PULS, PULTIS « bouillie » et dont les principaux représentants français sont : *pou*, *poutie* « bouillie », *pouture* « farine pour les bestiaux », et les formes provençales *poutigna*, *poutina* « chassie, fretin, bouillie de fretin ». Le peuple qui appelle un « square » un *carré* et le « tramway » *les petits chars* n'a pas sans doute un goût prononcé pour les anglicismes ! [3].

1. Ces plaintes reviennent périodiquement lors des congrès de la langue française. Elles sont fondées si elles visent la langue très mélangée que parlent certains chauffeurs de taxis de Montréal. Elles le sont déjà moins à Québec ; elles ne le sont plus du tout chez les « habitants » des campagnes.

2. Article sous presse dans les *Archives de Folklore* de l'Université Laval de Québec.

3. Dans un article intitulé *L'Odyssée d'un vieux verbe* et publié dans la *Revue de l'Université Laval* (vol. II, nº 9, mai 1948), Hector Carbonneau remarque très justement (p. 4 du tiré à part) que certains mots canadiens empruntés à l'anglais sont, en anglais, des emprunts au vieux français. Ils ne font que rentrer au bercail. Ils ont gardé un air de famille et on aurait le plus grand tort de ne pas les accueillir joyeusement. Pour certains d'entre eux d'ailleurs, comme *bargagner* « commercer », *mouver* « changer de place », il est bien difficile de faire la part de l'origine anglaise et celle de l'origine française ; *mouver* pourrait bien être venu de Saintonge où il existe toujours au sens de « remuer, se remuer ».

b) *La mise en valeur du fonds français.*

C'est au fonds français que les Canadiens se sont adressés pour se créer le lexique nouveau dont leur vie nouvelle avait besoin. Ils ont mis ce fonds en valeur en chargeant les vieux mots de sens nouveaux, en tirant, par dérivation, de nouveaux mots des anciens, en fabriquant avec les vieux mots des expressions nouvelles.

Un exemple fera comprendre ce travail. C'est celui de la famille de *porter*, *portage*, *portager*, *portageur* (ou *portageux*), *portageage*. Pour voyager dans ce pays sans route, les anciens Canadiens adoptèrent l'habitude des Indiens de circuler en canot sur les rivières et sur les lacs. S'ils rencontraient un rapide ou s'ils passaient d'un lac à un autre, ils tiraient le canot sur la rive et allaient à pied en portant sur le dos le canot et les bagages. Pour exprimer cette notion précise de « porter sur le dos le canot et les bagages le long d'un rapide ou en allant d'un lac ou d'une rivière à un autre lac ou à une autre rivière », ils inventèrent *porter à dos* (sans complément) [1]. Puis de *porter* ils tirèrent *portage* avec les sens suivants : « 1° Action de porter le canot; d'où *faire portage* [2]. 2° Endroit d'une rivière où le courant oblige à porter à dos [3]. 3° Espace de terre compris entre deux cours d'eau navigables ou entre deux lacs [4]. Par ana-

1. « Nous montions toujours, toujours, dans cette longue rivière des Outaouais, poussant nos canots à l'aviron à travers les eaux tranquilles ou les courants, traînant à la cordelle dans les rapides peu violents, *portant à dos* dans les portages... » (Taché, p. 169).

2. « Nous avons fait environ 20 lieues, avons sauté plusieurs rapides avec le courant au lieu qu'en montant nous avons été obligés de *faire portage.* » (André Michaux, p. 32 ; d'après J. Rousseau, *Le voyage d'André Michaux au lac Mistassini en 1792*, n° 3 des *Mémoires du Jardin Botanique de Montréal*, 1948.)

3. « Nous avons rencontré neuf rapides et conséquemment nous avons eu neuf *portages* à franchir » (André Michaux, p. 24).

4. « Nous avons eu quatre *portages* à passer dans l'intervalle desquels nous avons voyagé sur deux rivières » (André Michaux, p. 24).

On touche du doigt, à propros du mot *portage*, l'intérêt du journal de voyage d'André Michaux. Pour l'histoire des mots canadiens il faudra dépouiller tous les journaux de voyage, les récits, les mémoires, les correspondances. Je relève dans la brochure de J. Rousseau, *Les voyages du Père Aubanel au lac Mistassini et à la Baie James* (extrait de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, mars 1950), les citations suivantes : « j'apprend qu'on a veu deux vaisseaux européens qui *cabannent* (c'est le terme des Sauvages) assez près de la baye d'Hudson » (lettre de Jean Talon à Colbert) ; « ce qui appor-

logie : 4° Chemin difficile, peu entretenu. 5° Sentier tracé par les castors et conduisant à un cours d'eau. » De *portage* ils tirèrent *portager* [1], qui est l'équivalent de *porter à dos ; portageage* « action de portager » ; *portageux* ou *portageur* « homme qui portage ». Le français de Paris a emprunté au canadien *portage* avec le sens n° 1, et le *Dictionnaire de l'Académie* l'a enregistré, avec l'expression *faire portage*. Mais toute cette famille de mots est bien canadienne et montre le travail de la langue canadienne, chargeant d'un sens précis un vieux mot français (*porter*), en tirant des dérivés (*portage, portager*, etc...), en fabriquant des expressions nouvelles (*porter à dos, faire portage*). On ferait les mêmes remarques avec d'autres familles de mots, comme *tente, tenter*, « dresser la tente », *tentage* « action de tenter »...

Beaucoup de mots se sont ainsi chargés de sens ou d'emplois nouveaux. On ferait un contresens en les prenant dans leur acception française. En voici quelques-uns :

— Un *voyageur* n'est plus « un homme qui voyage ou qui a voyagé ». Le *GPFC* le définit « aventurier ». Et Taché développe : « Le voyageur canadien est un homme au tempérament aventureux, propre à tout, capable d'être, successivement et tout à la fois, découvreur, interprète, bûcheron, colon, chasseur, pêcheur, marin, guerrier... il peut confectionner une barque et la conduire au milieu des orages du Golfe, faire un canot d'écorce et le diriger à travers les rapides des rivières, lacer une paire de raquettes et parcourir dix lieues dans sa journée... ». Les deux pages que Taché a consacrées (p. 14-16) à expliquer ce sens nouveau de *voyageur* devront figurer dans le Dictionnaire de la langue canadienne.

— Un *camp* n'a rien de militaire. C'est une maison primitive, dont les murs sont faits de troncs d'arbres non équarris, ajustés aux angles au moyen d'entailles et dont les interstices sont calfeutrés avec de la mousse et de l'écorce de cèdre. Une seule pièce sert à tous les usages ; elle est meublée d'une table, de quelques sièges et d'un poêle ; des couchettes, souvent superposées, sont fixées au mur [2]. C'est la demeure des hommes

terait un fort préjudice à la *traite* de Tadoussac » (lettre de Frontenac à Colbert) ; « j'ay fait cette observation aux canadiens qui vont *traiter* dans ce Pays avec Sauvages » (du journal d'André Michaux).

1. « Si je voulais vous dire tous les rapides qu'on remonte ou qu'on *portage*, toutes les rivières et tous les lacs qu'on passe, je n'en finirais pas » (Taché, p. 157).

2. Voir dans Taché tout le chapitre 2, intitulé « Le camp d'un chantier ».

de chantiers ; c'est parfois aujourd'hui celle des gens de la ville en vacances.

— *Rang* n'a plus le sens général de « rangée ». Il est devenu un mot très précis, évocateur du peuplement de la campagne. C'est sur le territoire d'une municipalité rurale une série de lots rectangulaires, rangés côte à côte et aboutissant à un chemin, sur le bord duquel les maisons sont placées, chacune au front de son lot.

Certains mots, désignant de tradition les mêmes objets, semblent avoir conservé leur sens primitif. Mais la forme de l'objet ayant changé, peut-on dire que le sens du mot soit resté absolument semblable ? Les Canadiens ont importé de France le mot *balançoire*. Mais la balançoire, au pays de Québec, n'est plus le simple divertissement des enfants. Elle est devenue une sorte d'institution nationale : elle s'élève à côté de chaque maison ; c'est une construction assez vaste, avec ses deux bancs en vis-à-vis, pour que quatre personnes y tiennent facilement ; les jeunes gens s'y « fréquentent » et les grandes personnes ne la dédaignent pas. Un dictionnaire pourrait-il ne pas enregistrer l'usage, la forme, l'importance d'un tel objet et, par conséquent, le sens si particulier d'un tel mot ?

D'autres mots, obligés de s'adapter à la peinture d'une nature plus grande et plus sauvage, semblent avoir pris des dimensions différentes et souvent une coloration sentimentale inconnue en France. C'est le cas du mot *bois*. Il servait aux Français du XVIIe siècle, comme il nous sert encore, à désigner une très petite forêt (le bois de Boulogne, le bois de Vincennes), dans laquelle le Petit Poucet aurait de la peine à se perdre. Il doit maintenant désigner l'immense forêt canadienne. Mais ce n'est pas seulement ses dimensions qui ont changé, ce sont les résonances qu'il éveille. Car ce n'est pas un mot indifférent, comme il l'est, je pense, pour les Français ; c'est un mot gonflé d'amour quand celui qui le prononce a beaucoup vécu dans le bois [1], ou de terreur quand il y a perdu un être cher, égaré un jour d'hiver [2]. Le mot *forêt*, plus rare, participe à

1. « On dirait que le bois connaît des magies pour vous faire venir », dit la mère Chapdelaine à François Paradis (*Maria Chapdelaine*, p. 48). Je n'oublie pas de quel ton un habitant de Saint-Hilarion, en Charlevoix, Aimé Gagnon, nous parlait du bois tout proche où il avait passé de nombreuses saisons, et de quel ton il nous chantait, comme en un poème improvisé, son désir de retourner « dans le bois » avant de mourir (enquête de septembre 1953, avec Mgr Savard et L. Lacourcière).

2. « La lisière du bois se rapproche soudain, sombre façade derrière laquelle cent

cette atmosphère [1]. S'écarter du bon chemin dans le bois illimité, c'est la mort par la faim et le froid. Et voilà le verbe *s'écarter* qui prend à son tour un sens terrible [2]. Cela s'appelle avoir de la malchance, mais comme cette malchance se paie de la vie, *avoir de la malchance* a pris lui aussi un sens tragique [3]. *Chantier* « endroit de la forêt où l'on exploite le bois » a pris une nouvelle dimension dans l'immense forêt canadienne où l'on passe tout l'hiver aux chantiers sans rentrer chez soi, entre hommes, dans le froid et la solitude. Et les expressions *aller aux chantiers*, *homme de chantier* portent en elles un goût d'aventure.

Avant le bois c'est l'eau qui a tenu la plus grande place dans la vie des premiers « habitants », obligés de se servir de canots pour se déplacer dans ce pays sans routes et devenus (ou restés) pêcheurs pour nourrir leur famille. Il ne faut pas s'étonner si des emplois métaphoriques conservent chez les agriculteurs d'aujourd'hui le souvenir des marins d'autrefois, si l'on dit *mouiller* la vache ou l'*amarrer* pour l'« attacher », *se gréer* (ou plutôt : *se gréyer*) pour « s'habiller », *radoué la bâtisse* (radouber) pour « réparer la maison », *traverser* à Québec pour « aller à Québec ». C'est de la même façon que doit s'expliquer le succès au Canada du verbe *s'adonner* « convenir à », qui a été employé autrefois en France [4].

secrets tragiques, enfouis, appelaient et se lamentaient comme des voix » (*Maria Chapdelaine*, p. 148).

« Le bois... Toujours le bois, impénétrable, hostile, plein de secrets sinistres » (*ibid.*, p. 190).

1. L'atmosphère qui se dégage de ces mots a été fort bien évoquée par Louis Hémon dans une page du chapitre XII de *Maria Chapdelaine* : « Maria frissonna tout à coup et songea aux secrets sinistres que cache la forêt verte et blanche »... « Te souviens-tu des beaux garçons aimés que nous avons tués et cachés dans le bois, ma sœur ? »

« Le bruit du vent aux angles de la maison ressemble à un rire lugubre, et il semble à Maria que tous ceux qui sont réunis là entre les murs de planches courbent l'échine et parlent bas, comme des gens dont la vie est menacée, et qui craignent » (*ibid.*, p. 175).

2. « Il s'est écarté...

Des gens qui ont passé toute leur vie à la lisière des bois savent ce que cela veut dire. Les garçons téméraires que la malchance atteint dans la forêt et qui se trouvent écartés — perdus — ne reviennent guère. Parfois une expédition trouve et rapporte leurs corps, au printemps après la fonte des neiges... Le mot lui-même, au pays de Québec et surtout dans les régions lointaines du Nord, a pris un sens sinistre et singulier, où se révèle le danger qu'il y a à perdre le sens de l'orientation, seulement un jour, dans ces bois sans limites » (*ibid.*, p. 142).

3. « La mère Chapdelaine murmura : Encore cinq Pater et cinq Ave pour le repos de ceux qui ont eu de la malchance dans les bois... » (*ibid.*, p. 147).

4. Il est possible que l'une ou l'autre de ces expressions métaphoriques ait son origine

C'est aussi à des emplois métaphoriques de mots français que le Canadien a eu recours pour nommer des phénomènes inconnus sous le ciel de France. C'est le cas de l'aurore boréale. Les premiers Canadiens, émigrés de France, n'avaient pas vu en France de véritable aurore boréale ; ils en voyaient maintenant cent jours par an. Ils ont pu se souvenir qu'une clarté nocturne peut s'appeler *clairon*. Mais c'est de leur imagination et du vocabulaire français qu'ils ont tiré *les marionnettes* (parce que l'aurore boréale semble danser), *les lances* (à cause de sa forme) et *les queues de cheval* (pour la même raison). C'est aussi à la langue française qu'ils ont demandé les images qui désignent les divers aspects d'une eau courante : *l'eau morte, l'eau vite, le ciré, un cassé* ou *un chuton* (petite chute), *une oreille de charrue* (l'eau qui se soulève pour passer sur un rocher).

...On pourrait multiplier les exemples. Tous montrent l'attachement des premiers Canadiens à la langue qu'ils avaient emportée de France, dont ils ont conservé pieusement les vieux mots et les provincialismes et qu'ils ont pliée à l'expression d'un grand pays nouveau et d'une vie bien nouvelle.

A ce travail collectif et spontané du peuple canadien s'est ajouté le travail individuel et raisonné des écrivains. Les bons écrivains vivifient les mots dont ils se servent et, comme disait Montaigne, « apesantissent et enfoncent leur signification et usage ». Il suffit de parcourir un Littré pour voir ce que les mots ont gagné à l'usage qu'en ont fait nos grands écrivains. Il faudrait dire (et le Dictionnaire de la langue canadienne devra le dire) l'usage que les bons écrivains canadiens ont fait des mots de leur langue [1].

Certains mots français, plus populaires au Canada qu'en France, ont leur vie littéraire au Canada, par exemple *morne* « petite montagne, dans les anciennes colonies françaises » et *talle* « touffe de plantes d'une même espèce » [2].

dans le parler des marins des provinces occidentales de France ; et c'est sans doute le cas de *se gréer*. Mais c'est au Canada que ces expressions ont connu leur vrai succès.

1. Il faut signaler ici la bonne thèse que M. La Follette a consacrée à la langue du roman de Mme G. Roy, *Bonheur d'occasion*, thèse dactylographiée de l'Université Laval. Il faudrait dépouiller ainsi toute la littérature canadienne.

2. « Le fleuve coulait à l'est derrière des *mornes* et des bois » (*La Minuit*, p. 11). « Il rentra fourgonner son feu qui s'aviva soudain comme une *talle* de harts rouges » (*Menaud*, p. 21) ; « de larges *talles* d'arbustes chargées de baies grasses qu'ils égrenèrent industrieusement dans leurs seaux » (*Maria Chapdelaine*, p. 91).

Mais ce sont surtout les mots canadiens qui semblent plus vivants grâce à l'usage que les écrivains en ont fait. Le sens de *jongler* « réfléchir » devient plus clair, plus pessimiste aussi, dans cette phrase du vieux Menaud comparant l'insouciance de sa jeunesse et les inquiétudes d'aujourd'hui : « Dans mon jeune temps on vivait sans se tourmenter. A cette heure, on *jongle* dès qu'on est tout seul ou qu'on ne dort pas la nuit » (*Menaud*, p. 75). Et l'emploi de *bon*, là où nous dirions *beau*, devient clair lui aussi dans une phrase comme : « Une dernière fois les jeunes gens [qui s'en vont travailler dans la forêt] regardèrent, vers en bas, les champs qu'ils avaient dû quitter et les maisons où l'on dansait les *bons* soirs, avec les filles » (*Menaud*, p. 29). Mieux qu'une définition, des citations donnent vie à *burgau*, *escousse*, *gomme*, etc... [1].

On voit de combien de manières cette langue canadienne est devenue différente du français, comment elle en diffère non seulement par quelques mots inconnus au français mais par l'énorme quantité de ceux qui sont des mots français mais ont trouvé au Canada, chez les simples et chez les écrivains, un sens, un emploi, une couleur qu'ils ne connaissaient pas. Aucun dictionnaire ne rend compte de cette langue, aucun « Trésor » n'a recueilli cette richesse. A la lecture de la jeune littérature canadienne on feuillette en vain le *Larousse du XX*e siècle ou le dictionnaire de P. Robert; c'est une autre langue dont ils n'ont pas la clé. C'est le devoir des Canadiens de nous donner cette clé [2].

Québec-Lyon.

P. GARDETTE.

1. « Il emboucherait son *burgau* d'écorce pour un appel à la liberté » (*Menaud*, p. 21) ; « Elle trouvait au printemps le moyen de *prendre son escousse* vers la sapinière du pied des monts pour y *piquer* ses dix *gallons* de *gomme* » (*ibid.*, p. 65-66) ; « elle disparut derrière une *bouillée* de *plaines* et s'enfuit par les longues pentes » (*ibid.*, p. 84).

2. Nous avons indiqué, ça et là dans le cours de cet article, les principaux travaux qui précéderont la rédaction du dictionnaire. Faut-il les rappeler ? 1° L'enquête orale (et par correspondance, à la manière des auteurs du *Glossaire des Patois de la Suisse Romande*) dans un très grand nombre de localités, en se servant d'un questionnaire aussi complet et aussi suggestif que possible, et surtout bien adapté à la vie canadienne ; le questionnaire restreint de M. Dulong fournira la base de ce questionnaire complet. 2° Le dépouillement de la littérature orale, notamment des contes si bien recueillis aux Archives de Folklore de Québec. 3° Le dépouillement des documents écrits non littéraires : rapports administratifs, correspondances, mémoires, actes notariés... 4° Le dépouillement des œuvres littéraires, à la manière de Littré. 5° Éventuellement, la réunion d'une illustration documentaire (dessins et photographies).